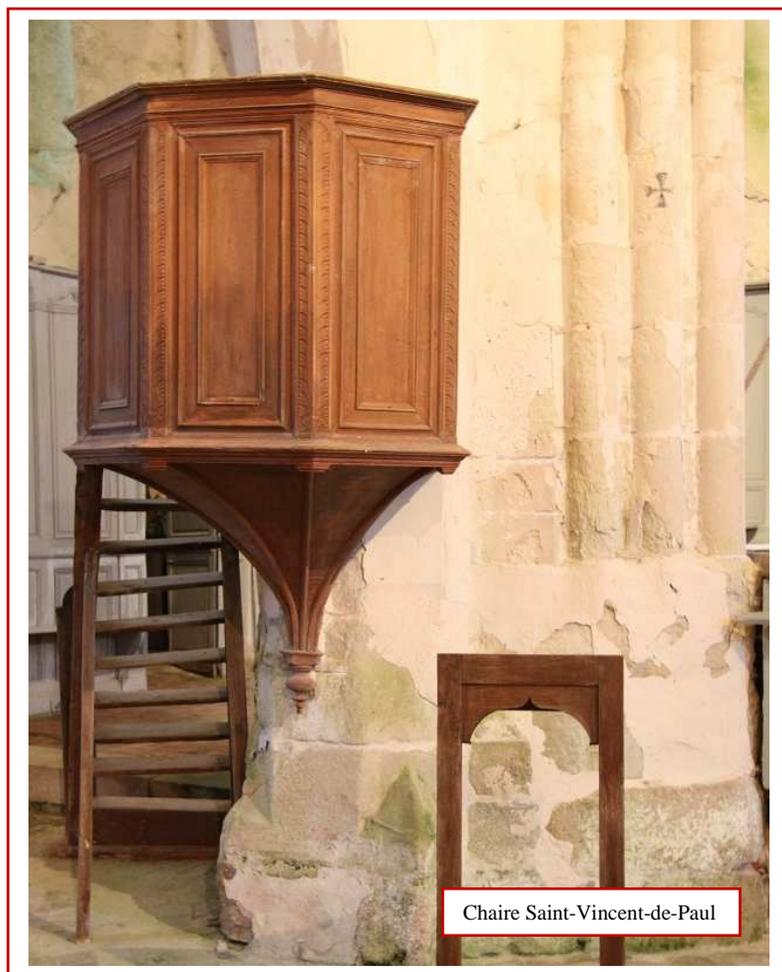


Petit historique de l'église Saint-Martin

De l'édifice du XIII^e siècle, il subsiste le chœur, la croisée du transept et le croisillon sud.

Le croisillon nord et la nef datent du XVI^e siècle ainsi que les fragments de vitraux.



Chaire Saint-Vincent-de-Paul

Soutenez l'association pour la sauvegarde de l'église

EGLISE SAINT-MARTIN DE MARCHAIS-EN-BRIE



www.eglise-marchaisenbrie.com

 **CRÉDIT AGRICOLE
NORD EST**

La Banque de votre Territoire


**FONDATION
CRÉDIT AGRICOLE
DU NORD EST**
FONDATION D'ENTREPRISE

Le mot du Président

Chers Amis,

Pourquoi avoir créé une association pour l'Eglise de Marchais-en-Brie ? La réponse va de soi, notre Eglise fait partie de l'histoire de notre village.

Son édification remonte au XIII^e siècle, elle est depuis plus de 800 ans la mémoire vivante de Marchais-en-Brie.

Inscrite aux monuments historiques en 1928, elle est une pièce de notre patrimoine. Il est de notre devoir de maintenir et d'entretenir ce patrimoine afin que cette mémoire ne se perde dans les temps futurs.

Des travaux importants sont nécessaires pour remettre en état notre Eglise.

C'est avec le concours de toutes et tous que nous pourrions lui redonner la chance de pouvoir nous rappeler la mémoire du temps passé, la possibilité d'assister dans le présent aux cultes dans de bonnes conditions mais aussi d'y organiser des concerts ou des expositions ; d'en faire également un lieu de rencontre et de convivialité où toutes et tous auront plaisir à se rencontrer.

Le Président, Patrice GOARDOU



Effectuer un don à l'association

Pour effectuer votre don, il suffit d'établir un chèque à l'ordre de :

« **Les Amis de l'Eglise de Marchais-en-Brie** »

Et de nous l'envoyer par courrier à l'adresse ci-dessous :

Les Amis de l'Eglise de Marchais-en-Brie

1 Rue de l'église, Marchais-en-Brie

02540 DHUYS ET MORIN-EN-BRIE.

Nous contacter : Trésorière-Secrétaire : Nicole Poussines 06 19 89 47 25,

Président : Patrice Goardou 07 77 36 26 00.

Association reconnue d'utilité publique, vos dons donnent droit à une déduction fiscale de 66% de votre versement pour les particuliers et 60% pour les entreprises.

(A découper suivant les pointillés et à joindre avec le règlement)

Bulletin d'adhésion

Membre : Adhérent 10 euros / Bienfaiteur 50 euros

M. Mme. Mlle / NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel / email :

Fait à :

le / / Signature :

